

21 avr 2016 -14:00

Le Collège des procureurs généraux présente les statistiques annuelles 2015 des parquets de la jeunesse

Le Collège des procureurs généraux publie aujourd'hui les statistiques annuelles 2015 des parquets de la jeunesse. Ces dernières se limitent à donner un aperçu du volume et de la nature du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse près les tribunaux de première instance. Les statistiques annuelles 2015 peuvent être consultées sur le site www.om-mp.be/stat.

L'année passée, les parquets de la jeunesse ont enregistré 2 % de moins d'affaires protectionnelles qu'en 2014. En comparaison à 2010, on constate une diminution de 15 %.

Cette forte baisse est la conséquence d'un amoindrissement du flux d'entrée des affaires FQI (comme fait qualifié d'infraction). En particulier, les affaires FQI concernant des délits contre la propriété diminuent entre 2010 et 2015 (-38 %), catégorie au sein de laquelle un léger revirement s'est produit en 2015 (2 % de plus qu'en 2014). Les affaires FQI concernant les délits contre les personnes ont connu une baisse constante entre 2010 et 2015 (-31 %).

Le nombre d'affaires MD (mineur en danger) a augmenté de 3 % entre 2010 et 2015. Cette évolution est essentiellement la conséquence d'une forte augmentation en 2011 (6 % de plus par rapport à 2010). A partir de 2012, on constate une légère tendance à la baisse.

Vous pouvez télécharger un résumé des principales constatations concernant le volume et la nature du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse (2010-2015) via le lien ci-dessous :

[Le Collège des procureurs généraux présente les statistiques annuelles 2015 des parquets de la jeunesse](#)

Collège des Procureurs généraux
Rue Ernest Allard 42
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.om-mp.be>

Ellen Van Dael
Porte-parole du Collège des Procureurs
généraux
Ellen.VanDael@just.fgov.be